



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 4 avril 2024

N° 18

Transfert de la garantie d'emprunts accordées à la SIEM de Saint-Maur pour la construction et l'aménagement de Pôle Emploi (France Travail) sis/14/16, rue Léon Bocquet à Saint-Maur-des-Fossés

Membres composant le Conseil Municipal	49
Membres en exercice	49
Membres présents	40
Membres excusés et représentés	5
Membres absents non représentés	4
Pour	40
Contre	0
Abstention	0
Ne prennent pas part au vote	5

Télétransmission Préfecture

Nomenclature : 7.9

Numéro : 094-219400686-20240404-
lmc11410-DE-1-1

Date réception : 9 avril 2024

Le 4 avril 2024 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 40, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 29 mars 2024.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Etaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire

Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Hélène LERAITRE, M. Cédric LAUNAY, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjoint

M. Jean-Marc BRETON, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, M. Gilles CHERIER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, M. Claude SOUSSY, Mme Sandra HOSSEINI, M. Pierre FERRERO, Mme Dominique BLÉHAUT, Mme Charlotte MARTIN, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, Mme Hélène FEO, M. Alain MERIGOT, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés et représentés:

Mme Pascale MOORTGAT qui a donné pouvoir à M. Cédric LAUNAY, M. Adrien CAILLEREZ qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, Mme Achraf ATALLAH qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, Mme Florentine RAFFARD qui a donné pouvoir à M. Germain ROESCH, M. Henri PETTENI qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Etaient absents non représentés :

M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, M. Laurent DUBOIS.

N° 18

OBJET : Transfert de la garantie d'emprunts accordées à la SIEM de Saint-Maur pour la construction et l'aménagement de Pôle Emploi (France Travail) sis/14/16, rue Léon Bocquet à Saint-Maur-des-Fossés

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Finances, Administration municipale, marchés publics et numérique en date du 27 mars 2024,

CONSIDERANT que par délibération en date du 2 juillet 2015, le Conseil Municipal a accordé une garantie d'emprunts à hauteur de 100% pour le souscrit par la SIEM de Saint-Maur-des-Fossés auprès de la BRED, pour l'opération susvisée.

Dans le cadre de la cession par la SIEM de l'ensemble immobilier Léon Bocquet à Valophis, la BRED demande le transfert à Valophis de la garantie d'emprunt initialement accordée à la SIEM de Saint-Maur.

Des deux prêts initiaux, ne subsiste que le prêt d'un montant initial de 1 957 000 € ayant servi au financement de la construction, le second ayant été intégralement remboursé.

Les conditions initiales du prêt n°1 restent inchangées, notamment l'échéance trimestrielle d'un montant de 39 774,63 €.

Sur les soixante (60) échéances trimestrielles, la SIEM s'est d'ores et déjà acquittée de trente-quatre (34) versements, le capital restant dû à ce jour s'élevant à 945 561,97 €.

Il est donc proposé de transférer à Valophis la garantie accordée à la SIEM de Saint-Maur, les engagements initiaux de la Ville étant maintenus.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après examen et délibéré :

Approuve le transfert de la garantie d'emprunt pour les prêts restants, avec ses engagements initiaux.

Autorise Le Maire à intervenir aux contrats de transfert qui seront passés entre la BRED, Valophis et la SIEM de Saint-Maur et à signer tout document se rapportant à ces opérations.

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 4 avril 2024, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

N° 18

OBJET : Transfert de la garantie d'emprunts accordées à la SIEM de Saint-Maur pour la construction et l'aménagement de Pôle Emploi (France Travail) sis/14/16, rue Léon Bocquet à Saint-Maur-des-Fossés

Certification exécutoire

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 9 avril 2024
et de la publication électronique de
Le Directeur Général des Services
11 AVR. 2024


Frédéric ERZEN

Le secrétaire de séance



Carole DRAI



LE MAIRE,


Sylvain BERRIOS

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 56 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 2 juillet 2015

N° 10 **Garantie d'emprunts à la SIEM de Saint-Maur-des-Fossés pour la construction et l'aménagement de POLE EMPLOI sis 14/16, rue Léon Bocquet à Saint-Maur-des-Fossés**

Membres composant le Conseil Municipal	49
Membres en exercice	49
Membres présents	28
Membres excusés et représentés	11
Membres absents non représentés	10
Pour	37
Contre	0
Abstention	0
Ne prennent pas part au vote	2

Télétransmission Préfecture

Nomenclature : 7.9

Numéro :

Date réception :

Le 2 juillet 2015 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 28, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le .

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, , ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Etaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire
Mme Nicole CERCLEY, M. Jean-François LE HELLOCO, Mme Laurence COULON, M. Julien KOCHER, M. André KASPI, Mme Dominique WAGNON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, Mme Hélène LERAITRE, Mme Jacqueline VISCARDI, Maire-Adjoint
M. Henri PETTENI, Mme Geneviève GAUTRAND, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, M. Jean-Marc BRETON, M. Jean-Philippe COMBE, M. Adrien CAILLEREZ, M. Pierre GUILLARD, Mme Jocelyne JAHANDIER, M. Marc COHEN, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. René GAILLARD, M. Thierry COUSIN, M. Nicolas CLODONG, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés et représentés:

M. Roméo DE AMORIM qui a donné pouvoir à M. André KASPI, Mme Dominique SOULIS qui a donné pouvoir à Mme Dominique WAGNON, M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, M. Didier KOOLENN qui a donné pouvoir à Mme Agnès CARPENTIER, Mme Rosa JURADO qui a donné pouvoir à M. Philippe CIPRIANO, M. Laurent DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Nicole CERCLEY, M. Yannick BRUNET qui a donné pouvoir à M. Jacques LEROY, Mme Pascale LUCIANI-BOYER qui a donné pouvoir à Mme Patricia RIBEIRO, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ qui a donné pouvoir à M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE qui a donné pouvoir à M. Nicolas CLODONG, Mme Catherine THEVES qui a donné pouvoir à Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Etaient absents non représentés :

Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Valérie FIASTRE, Mme Sabine CHABOT, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE, Mme Nadia LECUYER, M. Bernard VERNEAU, Mme Valérie CHAZETTE, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Marie-Pierre GERARD.

N° 10

OBJET : Garantie d'emprunts à la SIEM de Saint-Maur-des-Fossés pour la construction et l'aménagement de POLE EMPLOI sis 14/16, rue Léon Bocquet à Saint-Maur-des-Fossés

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2298 du Code Civil,

VU le projet de construction et d'aménagement de POLE EMPLOI sis 14/16 rue Léon Bocquet à Saint-Maur-des-Fossés,

VU La demande formulée en date du 26 mai 2015 par la SIEM de Saint-Maur-des-Fossés sollicitant la Ville pour obtenir une garantie à hauteur de 100% pour 2 emprunts à souscrire auprès de la BRED d'un montant total de 2 367 000 €,

VU le plan de financement de cette opération,

VU l'avis de la Commission Finances et projet de ville en date du 15 juin 2015,

CONSIDERANT l'intérêt public de cette opération,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après examen et délibéré :

Accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de 2 emprunts à souscrire d'un montant total de 2 367 000 € par la SIEM de Saint-Maur-des-Fossés auprès de la BRED destinés à financer l'opération de construction et d'aménagement de POLE EMPLOI sis 14/16 rue Léon Bocquet à Saint-Maur-des-Fossés ; .

Ces prêts sont constitués de 2 emprunts l'un de 1 957 000 € servant à financer la construction et l'autre de 410 000 € servant à financer l'aménagement.

Précise que les conditions financières de chaque ligne de prêt sont les suivantes :

<i>Caractéristiques</i>	<i>Prêt n°1</i>	<i>Prêt n°2</i>
Montant	1 957 000 €	410 000 €
Durée	180 mois	72 mois
Taux nominal	2,70%	2,20%
Garantie de la Ville	100%	100%

N° 10

OBJET : Garantie d'emprunts à la SIEM de Saint-Maur-des-Fossés pour la construction et l'aménagement de POLE EMPLOI sis 14/16, rue Léon Bocquet à Saint-Maur-des-Fossés

Echéance Trimestrielle	39 774,63 €	18 282,50 €
------------------------	-------------	-------------

Accorde sa garantie pour la durée totale des contrats de prêt et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la BRED, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts;

Autorise le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la BRED et l'emprunteur et à signer tout document se rapportant à ces opérations.

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 2 juillet 2015, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

Certification exécutoire

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le - 9 JUIL. 2015
et de l'affichage le - 9 JUIL. 2015
Le Directeur Général des Services

Frédéric ERZEN



LE DÉPUTÉ-MAIRE,

Sylvain BERRIOS

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 66 10, dans un délai maximal de deux mois, à compter de la notification de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle - 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.